LE SENAT

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE. No. 40. | *MANITOBA.* | JEUDI, 22 MARS, 1877.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.

ABONNEMENT AU [illegible]

[illegible] pour un an est de dix [illegible] ou deux piastres et demie cours du Canada. On devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du College.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne: et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne 60 00

Reclamations Con'radictoires sur les Terres d'Occupants.

— oo —

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les séances de la Cour de Comte de Marquette Est le 18e jour de juin prochain à dix heures de l'avant midi pour entendre telles reclamations que les parties pourront desirer de faire regler et qui ont ete renvoyees au Commissaire par le Minist. e de l'Interieur. La liste de ces reclamations est ci-annexee.

Avant d'entendre aucune reclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comte et du Registrateur du Comte en conformite de la 38 Victoria chapitre 52, 8e clause. Les parties reclamant devront aussi attester sous serment ou par declaration solennelle la justice de leur reclamation et faire notifier tout autre réclamant contradictoire de leurs reclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexe à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry 1 mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire

LITE DES RECLAMATIONS.

MARQUETTE EST.

RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

NOM DU RECLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE. Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds n.	Superficie en acres.	REMARQUES.
Robert Morgan	7	1082 / 1083	[illegible]5.6	Réclamée aussi par Louis Gagnon et Angus Morrison.
Louis Gagnon	16	1.95	119 7	Reclamee aussi par Alex. Murray.
Hon. Donald A. Smith	82	1180	113.1	" " J. H. Burnell.
Rev. F. X. Kavanagh	119	1520	93.4	" " Antoine Houle.

RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.

NOM DU RECLAMANT.	Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds n.	Superficie en acres.	REMARQUES.
Daniel Maloney	29	....	82.5	Réclamée aussi par F X Perreault alias " Watassa. "
Rev. F. X. Kavanagh	33	....	113	Reclamee aussi par F X Perreault alias " Wabaska ".
Hon. James McKay	37	....	121 5	Reclamee aussi par Wm C Spence
Felix Chenier	38	....	[illegible]5.5	" " Louis Desjarlais
Alexander McPherson	39	....	98	" " A Gonville.
Andr et Miles McDermot	61	....	126.16	" " D Caplette.
John Taylor	109	....	2[illegible]3.20	" " F. Brown et Philippe Flett.
William Crawford	115	....	107.[illegible]	Reclamee aussi par Jos. Bremner.
" "	116	....	[illegible]00.6	" " George Wilds.
Thos H. Brown	126	....	9[illegible]25	" " Alexis Vivier
Maurice Lowman	133	....	99	" " Joseph Kirton.
Paschal Gladu	135	....	1[illegible]0.7	" " Joseph Vivier
George H[illegible]	160	....	96 6	" " Isabella Hallett.
Andrew B[illegible]e	161	....	19[illegible]2	" "
"	162 et 163	....	244.8	" " John Omand.
Angelique Short	166	....	106 8	" " Alex Murray.
Hon. James McKay	167	....	31[illegible]5	" " R. Collingwood
Robert Tait	7[illegible] et [illegible]72	....	216 6	" " F. X. Perreault.
John Taylor	93	....	99	" " Hon. Jas McKay
Louis Fleury	1[illegible]9	....	229 2	" " Louis Sayers.
Louis Sayers	200	....	184.5	" " François Lefort.

RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.

NOM DU RECLAMANT.	Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds n.	Superficie en acres.	REMARQUES.
Charles DeM[illegible]	partie de 10	....	119 85	Reclamee aussi par Michel Monette
John H Burnell	12	....	70.61	" " Severe McKay.
William Swain	59	....	155	" " P. Ledoux, Sr.
James Cameron	76	....	114	" " Alexis Vivier, sr.
Alexander Cunningham	78	....	121	" " Chas. Vivier.
Hon Jas. McKay	176	....	123	" " Moise St. Denis
John Johnson	211	....	166.9	Partie de ce lot est reclamee par Daniel Maloney.
" "	parti de212	....	150.21	Partie de ce lot est réclamée par Daniel Maloney.
Hon. Donald A. Smith	234	....	92.44	Réclamée aussi par Bernard Desjarlais.
Pierre Thibert	237	....	119 98	Reclamée aussi par Joseph Plamont.
Jean Bellehumeur	238	....	117.97	Reclamée aussi par Sevère McKay

RÉCLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANCOIS XAVIER.

NOM DU RECLAMANT.	Paroisse Lot No.	No. dans le Registre de la Cie. B d'Huds n.	Superficie en acres.	REMARQUES.
Joseph McLeod	1	1076 & 1077	237 60	Partie de ce lot est reclamée par Louis Gagnon.
David Gagnon	17	1097	112 50	Reclamee aussi par Frank L. Hunt
John Taylor	partie de 51	[illegible]	18[illegible]70	" " Alexis Bercier
Joseph Bernier	partie de [illegible]	[illegible]		" " Gabriel Lavallee
Thomas Lumsden	57	1152	106 50	" " Madeleine Fournier.
William P[illegible]	8[illegible]	[illegible]	1[illegible]9.20	Partie de ce lot est reclamee par Alex. McKay et Veuve Vallee.
Cuthbert [illegible]	[illegible]	200 et partie 201	105 70	Réclamée aussi par Veuve Allard.
				" " Joseph Welsh.
[illegible] St. Germain	102	20[illegible] & 120[illegible]	1[illegible] 80	Partie reclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.
George Stephen	104	1206 & 1207	300.28	
James Farquarson	113	1530	322.90	Partie reclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 17 Février, 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Selkirk :

James McLenaghan, de Winnipeg, Ecuyer.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 8 Mars, 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieut. Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Juges de Paix pour le Comté de Marquette Ouest :

James Bonney et Arthur Moore, de la Montagne de Pembina, Ecuyers.

Pour être Juge de Paix, pour le Comté de Provencher :

Alfred Dozois, de Ste. Agathe, Ecuyer.

Pour être Constable pour le Comté de Lisgar :

Dougall McLeod, de Argile, Gentilhomme.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 13 Mars. 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Commissaire pour prendre les affidavits in B R. en vertu de la 35ème section de la 35 Vict, cap. 3 des Statuts de Manitoba, Jos. Lecomte, Régistrateur pour le Comté de Provencher, à St. Norbert, Ecr.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de réunir, tel que recommandé par la Section Catholique du Bureau d'Education, les deux arrondissements scolaires de St. Charles Est et de St Charles Ouest en un seul, et de fixer mardi le dix-septième jour d'Avril prochain, pour l'élection des commissaires d'école pour le dit arrondissement

---

CAP XIV.

ACTE pour amender l'acte passé dans la trente-septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte concernant la protection de l'octroi des terres aux Métis "

(Sanctionné le 28 Février 1877.)

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender l'acte passé dans la trente-septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte concernant la protection de l'octroi des terres aux Métis " à raison surtout, du long délai apporté a la distribution des dites terres, à ces causes :

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de l'Assemblée Législative de Manitoba, décrète ce qui suit :

1 Nonobstant ce que contient le dit acte, toute vente d'un lot de terre pour valable considération, duement exécutée après la mise en force du présent acte, par un métis ayant légalement droit comme tel, au dit lot de terre a même la réserve d'un million quatre cents mille acres de terre dans la Province faite par le gouvernement du Canada en faveur des métis, sera légale et efficace pour toutes fins quelconques, et transférera à l'acquéreur les droits du vendeur sur le dit lot de terre.

2 Le présent Acte viendra en force le 1er de juillet prochain, et le Secrétaire Provincial fera annoncer dans la Gazette Officielle de Manitoba, l'adoption du présent Acte durant un mois après sa passation.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que l'acte ci-haut a été dûment passe par la Législature de Manitoba et a été sanctionné par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le vingt-huitième jour de février dernier, et en conformité des dispositions d'icelui, le dit acte a été publié par moi dans la Gazette de Manitoba et telle publication, a été ainsi faite et est continué sous forme de Proclamation pour l'information de tous ceux à qui il appartiendra.

JOSEPH ROYAL,
Sec.-Provincial.

Bureau du Secrétaire Provincial.

CAP. XIX.

ACTE concernant la charge d'Imprimeur de la Reine pour cette Province.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, décrète ce qui suit :

I. Il sera nommé par commission par le lieutenant gouverneur en conseil, un imprimeur de la Reine pour la province de Manitoba.

II. Il sera du devoir de l'imprimeur de la Reine d'imprimer et publier, ou de faire imprimer et publier, par soumissions publiques, pour le gouvernement, les statuts de la province, une gazette officielle, qui sera connue sous le nom de " Gazette de Manitoba", et tous documents et annonces dont le lieutenant gouverneur en conseil pourra requérir l'impression, soit dans la dite gazette officielle ou autrement :—et

III Toutes les annonces et tous les avis et documents quelconques, qui ont rapport à des matières sous le contrôle de la législature de cette province, et qui en vertu de quelque loi que ce soit doivent être publiés le seront dans la dite " Gazette de Manitoba," à moins que telle loi ne prescrive un autre mode de publication.

IV. Le lieutenant gouverneur en conseil, prescrira les conditions de la publication de la " Gazette de Manitoba," et désignera les corps publics, officiers et personnes à qui la dite gazette devra être envoyée, et fera un tarif, des sommes à être payées pour la publication des avis et annonces et documents à être publiés dans la dite gazette, et le prix d'abonnement à la dite gazette.

V Les profits ou salaire de l'imprimeur de la Reine, le mode par lequel il les recevra, sa responsabilité pour les sommes qu'il aura reçues pour les publications dans la " Gazette de Manitoba," et généralement les conditions auxquelles se feront les impressions et autres ouvrages requis, seront telles que le Lieutenant-Gouverneur pourra, de temps à autre, régler par ordre en conseil.

VI. Il sera du devoir du gouvernement de soumettre de temps à autre à la législature, dans les premiers quinze jours de la session alors prochaine, copies de tous ordres en conseil passés en vertu de cet acte.

VII Toutes publication dans la Gazette de Manitoba, et tous exemplaires des statuts de cette province que le dit imprimeur aura imprimés, ou fait imprimer, pour le gouvernement, seront authentiques et feront preuve de leur contenu, sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve ; et toutes publications et tous exemplaires des statuts paraissant être ainsi imprimés seront réputés l'être jusqu'à preuve du contraire.

VIII Les dispositions précédentes de cet acte deviendront en force, après que les arrangements et préparations nécessaires à l'impression et à la publication comme susdit auront été completées, le jour que le lieutenant-gouverneur fixera par une proclamation, qui sera publiée dans un ou plusieurs papiers nouvelle en cette province.

IX Dans l'intervalle jusqu'à ce que la dite proclamation ait émané, le lieutenant gouverneur en conseil pourra autoriser aucune personne compétente à imprimer et publier tous tels statuts de la législature de cette province dont la publication sera requise, et tous exemplaires de statuts imprimés par telle personne ainsi autorisée seront aussi authentiques et feront preuve comme s'ils avaient été imprimés par l'Imprimeur de la Reine ; et tous tels exemplaires paraissant être imprimés par telle personne en vertu de telle autorité, seront réputés l'être jusqu'à preuve du contraire.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : " Acte concernant la charge d'Imprimeur de la Reine et la publication de la Gazette de Manitoba," il est décrété par la septième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur le déclarera par une Proclamation publiée dans un ou plusieurs journaux dans la dite Province.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par

cette Proclamation la nôtre, donnée sous le sceing et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Alexander Morris, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le Treizième jour de Mars dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

LE "METIS."

Jeudi, 22 Mars, 1877.

L'inauguration du président et du vice-président des Etats-Unis, MM Hayes et Wheeler, a eu lieu le 5 mars, à Washington, et a été, comme d'ordinaire, l'occasion d'une brillante et imposante démonstration publique.

Le discours du nouveau président, M Hayes, a été très-conciliant et plein de promesses S'il n'est pas, par la suite, dominé par son parti, comme le fut l'ex-président Grant ; s'il peut réaliser tout ce qu'il promet ce sera tant mieux pour la république.

La partie conciliante de ce discours est à l'adresse des Etats du Sud M Hayes admet que ces Etats, depuis la guerre civile, n'ont pu recouvrir leur ancienne prospérité et qu'ils sont encore à demi désorganisés, politiquement parlant M Hayes veut à tout prix améliorer cette situation, et faire cesser les antipathies, qui existent, actuellement entre cette partie du pays et les Etats du Nord.

M. Hayes aborde plusieurs autres questions de politique intérieure. Avec le suffrage universel, dit-il, il faut l'éducation universelle, et cette question recevra toute son attention.

Il promet aussi une reorganisation radicale du service civil, pour ce qui regarde les nominations et l'exercice du patronage.

Il ne faut plus que l'employé rende un service de partisan politique, mais qu'il se voue tout entier à l'Etat. L'employé doit aussi être permanent, au moins tant que sa conduite ne le rend pas indigne de sa position. Les nominations ne doivent pas avoir pour mobile des récompenses politiques, mais le mérite et les qualités personnels, et les membres du Congrès ne doivent plus contrôler ces nominations.

Outre ces réformes, le nouveau président recommande l'adoption d'un amendement à la constitution, abolissant la rééligibilité à la présidence, et fixant le terme de celle-ci à six années, au lieu de quatre

M. Hayes parle aussi de la dépression commerciale et industrielle, qui sévit aux Etats-Unis, depuis le mois de septembre 1873 ; mais il signale quelques indications d'un retour favorable

Il se prononce en faveur d'un prompt retour aux paiements en espèces, les fluctuations du cours du papier-monnaie non rachetable étant une des causes des embarras actuels du commerce.

M Hayes termine en référant à la politique étrangère, et en conseillant la continuation de la politique du passé, qui est une politique de non-intervention dans les conflits européens.

Il fait voir les heureux résultats obtenus par les Etats-Unis, au moyen d'arbitrage pour le règlement de toute contestation internationale, et promet qu'il choisira toujours ce mode pacifique de redressement s'il survient, durant son administration, aucune difficulté de ce genre.

"Nos Terres du Couchant."

Sous le titre ci-dessus, Mr. J. M Machar donnait, le 15 février, devant la *Young Men Christian Association* de Kingston, une intéressante conférence sur Manitoba. Nous en voyons un rapport complet dans le *British Whig* du lendemain

M. Machar a trouvé beaucoup à admirer dans la jeune province de l'ouest. Le climat est des plus salubres Le sol est très-fertile, ainsi que tout le monde l'admet aujourd'hui. Le pays offre généralement un aspect agréable Ses lacs et ses rivières sont d'une beauté remarquable Mais ce qui frappe surtout l'attention de l'étranger, c'est le caractère paisible, affable, et les mœurs douces de la population métisse.

Avant l'arrivée des étrangers c'est-à-dire des gens civilisés, dit Mr Machar, une petite maison en bois suffisait pour renfermer les métis qui se rendaient coupables de délits ou de crimes.

Dans cette conférence, M. Machar paie un juste tribut d'éloges au dévouement des missionnaires oblats parmi les populations indigènes de ces contrées lointaines.

"Dans les prairies inexplorées dit-il, à travers le labyrinthe de la forêt, par les marais et les torrents sous les rayons d'un soleil brûlant la pluie, ou par un froid arctique, ici à cheval là à pied tantôt portant son frêle *canot* d'écorce, tantôt marchant à la *raquette* sur la neige, tirant après lui de hutte en hutte, le traîneau qui porte sa maigre nourriture et les symboles de sa foi visitant les malades atteints des fièvres ou de la petite verole, le missionnaire oblat porte la bannière de son Maitre et les lumières de la civilisation chrétienne dans les regions les plus reculées de l'ouest Pour lui il n'y a pas d'applaudissements d'auditeurs pour ses paroles, il n'y a pas d'éloges de la presse pour ses travaux ; seule la conscience de son devoir et le dévouement à ses semblables l'animent Digne successeur de ces illustres apôtres et martyrs de la foi, les Brébeuf, les Hennepin et les Marquette il ne craint ni le froid, ni la faim, ni la flèche du sauvage, il semble au contraire rechercher la palme du martyre que tant d'autres de son ordre ont cueillie. Assurément ce siècle ne peut montrer rien de plus noble, de plus grand que la figure du missionnaire oblat Nous pouvons différer avec lui de croyance, mais nous ne devons pas lui refuser le tribut de notre sympathie et de notre respect."

Ce témoignage juste et sincère de la part d'un protestant fait autant d'honneur à ceux auxquels il est décerné qu'à celui qui a l'impartialité de le donner.

Nous constatons avec plaisir que l'attention publique se porte de plus en plus vers notre jeune province sœur de l'ouest. Tant mieux, car lorsque nos compatriotes connaîtront bien les ressources et les avantages de toutes sortes qu'offre le Canada, ils ne penseront plus à aller chercher fortune à l'étranger. S'ils ne sont pas satisfaits de leur sort là où ils se trouvent, ils ont devant eux six autres provinces où il y a pour le moins autant de facultés de gagner leur vie et de faire honorablement leur chemin dans le monde qu'aux Etats-Unis, sans avoir à quitter le Canada et les belles et bienfaisantes institutions qui font sa gloire autant que le bonheur de ses habitants. Qu'on change de province, si l'on veut, mais non de patrie. Les efforts que nos compatriotes rendus aux Etats Unis font pour se repatrier, devraient achever de convaincre ceux du Canada qu'on vit toujours plus heureux dans son pays qu'à l'etranger.—*Le Nouveau-Monde.*

Le *Nouveau-Monde* donne les informations suivantes au sujet de l'émigration des Canadiens à Manitoba :

L'année dernière, le gouvernement avait consenti à payer une partie des frais de transport des Canadiens des Etats-Unis qui iraient s'établir au Manitoba, mais il avait mis pour condition à cette aide que ceux-ci devraient passer par la route du Lac Supérieur. La conséquence de cela fut que les colons se rendant à Manitoba furent retardés quinze jours par les glaces du Lac Superieur, sur lequel ils coururent de grands dangers et éprouvèrent beaucoup de misères De plus, ils arrivèrent trop tard pour ensemencer leurs terres, ce qui leur fut une grande perte.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement continue cette année d'accorder la même aide, $17 par tête, mais qu'il n'insiste pas pour que les colons suivent la route du Lac Supérieur. Aussi, les Canadiens des Etats-Unis qui voudront aller se joindre aux établissements déjà formés par leurs devanciers dans la jeune province de l'ouest, n'auront pas à rencontrer cette année les mêmes inconvénients que ceux qui sont partis le printemps dernier. Vraisemblablement, le départ de la nouvelle colonie aura lieu de quelque point central des états de l'Est le 27 ou le 28 avril, aussitôt que la Rivière Rouge sera libre de glaces. Comme tout le trajet se fera jusqu'à Moorehead en chemin de fer, et de là au lieu de leur destination en bateau à vapeur sur la Rivière Rouge, ils seront certains de se rendre promptement et d'arriver aussitôt pour ensemencer leurs terres en due saison.

Le Rev. Père Lacombe, qui est envoyé par la Société de Colonisation de Manitoba pour donner des renseignements exacts sur cette province et qui se dévoue avec tant de zèle à cette œuvre patriotique, nous dit qu'il est probable qu'il pourra obtenir le passage des colons des états de l'Est jusqu'à St Boniface pour environ $30 par tête. Il est en pourparlers à ce sujet avec les agents de plusieurs compagnies de chemin de fer, et comme il s'agit du transport d'une couple de cents personnes à la fois, c'est à qui leur vendra des billets de passage. Cette compétition a eu pour effet de faire baisser considérablement les prix. C'est autant d'epargne de faite pour les colons.

Litterature Officielle.

Le département du revenu de l'intérieur a rapporté, pendant l'année fiscale de 1875 76, $6,376,332 contre $6,003,241 l'année précédente, soit une augmentation de $373,091. L'excise a donné une augmentation de revenu de $427,924, provenant principalement des droits imposés sur les spiritueux et le tabac.

L'année dernière, il a été retiré 3,441,125 gallons de spiritueux pour la consommation. L'année précédente, il en avait été retiré 410,983 gallons de plus Pendant les douze dernier mois, il il y a eut vingt saisies de distilleries illicites, presque toutes faites à Toronto, Goderich et à Guelph, Ontario.

La consommation du tabac sur lequel des droits ont été perçus a été de 8,524,259 lbs. en 1876, donnant au revenu $1,775,450 En 1875, elle avait été de 1,778,512 lbs de moins. La consommation du tabac importé a augmenté de 41 par cent en 1876.

Selon les moyennes qu'on peut calculer d'après les états fournis par le département du revenu de l'intérieur, Ontario consomme par chaque personne, homme, femme ou enfant, en comprenant toute la population 2 gallons, 156 de bière, .0650 de vin, 2 livres .032 de tabac, par tête Quebec, consomme bien moins de spiritueux et de bière qu'Ontario, mais plus de tabac, 2 liv 274, et cinq fois plus de vin. La Nouvelle-Ecosse consomme la moitié moins de spiritueux qu'Ontario, toujours au prorata de la population, environ un tiers autant de bière, à peu près la même quantité de vin et un peu plus de tabac. Le Nouveau Brunswick consomme un tiers plus de spiritueux que la Nouvelle-Ecosse, autant de bière, un peu plus de vin et de tabac A peu près la même chose pour l'Ile du Prince Edouard Manitoba consomme 0 gal. 726 de spiritueux 1 077 de bière, 205 de vin, et 2 liv 582 de tabac La Colombie Anglaise vient après Ontario pour les spiritueux, et surpasse toutes les autres provinces pour la consommation de la bière, ainsi que du tabac, 2 liv. 936 par tête.

Ontario consomme en proportion beaucoup plus d'huile de petrole que les autres provinces, mais céla ne prouve pas, neanmoins, qu'elle soit la plus éclairee, car la chandelle est en grand usage dans les campagnes du Bas Canada, et comme il n'y a pas de droits sur cette article, on n'en connait pas la quantité consommée.

Le nombre des vaisseaux canadiens qui ont passé et repassé dans nos canaux en 1876, a été de 20,540, jaugeant 2,553 443 tonneaux et le nombre des vaisseaux américains, 6,160, jaugeant 827 573 tonneaux

Le rapport du maître-général des postes pour l'annee finissant le 30 juin 1876, a été déposé devant les Communes, et renferme une foule de renseignements des plus interessants

La longueur totale de la route postale de la Puissance est de 38,391 milles ou plus de douze mille sept cents lieues, et la moyenne du trajet des malles, durant l'annee sur les diverses routes, par chemin de fer, diligences et bateaux à vapeur est de 14,378,663 milles Le nombre total des lettres transportées par les malles en 1871, a été de 41,800 000 distribuees comme suit entre les diverses provinces : Ontario 24 000,000 ; Quebec, 11,000,000 ; Nouveau - Brunswick, 2,600 000 ; Nouvelle-Ecosse, 3 200 000 ; Manitoba, 190,000 ; Colombie Britannique, 340 000 ; Ile du Prince-Edouard, 430,000.

Le nombre total des cartes postales a été de 4,646,000, distribuées entre les diverses provinces, à peu près dans la même proportion que les lettres. Les mandats sur la poste se sont montés à $6,866,618 et portés au crédit de chaque province comme suit :—Ontario, $3,647,211, ou plus d'une moitié sur l'ensemble ; Québec, 619,415 ; Nouveau-Brunswick, $846,940 ; Nouvelle-Ecosse, $1,335,437 ; Manitoba, $29,139 ; Colombie Anglaise, $125,883 ; Ile du Prince Edouard, $212,589.

Le nombre des lettres enregistrées a été de 1,774 000, et celui des lettres exemptes de timbres de $1,059 292. Le nombre de papiers-nouvelles et revues périodiques a été de 38,549,000, distribués comme suit :—Ontario, 22,000,000 ; Quebec, 11,100,000 ; Nouveau-Brunswick, 1,950,000 ; N.-Ecosse, 2,600,000 ; Manitoba 134,000 ; Colombie Anglaise, 197,000 ; Ile du Prince-Edouard 568,000.

Le nombre des lettres mortes, ou lettres non-réclamées, a été de 587,376 Ces lettres occasionnent des dépenses considérables au département. Beaucoup de ces lettres contiennent des articles de valeur, et 6,541 de ces lettres, en 1876, contenaient pour plus d'un demi million de piastres, en argent, traites, chèques, billets promissoires, lettres de crédit, certificats de passage, et divers autres papiers de valeur. Il y a aussi un grand nombre d'articles non-réclamés, dont la valeur n'a pas été estimée, et qui consistent en montres d'or, cuillères d'argent, joyaux, bijoux, pantoufles, rasoirs, outre un certain nombre de certificats de francs-maçons.

Le revenu du département des postes a été de $1 484 886, divisé comme suit Ontario, $870 024 ; Quebec $353 236 ; Nouveau-Brunswick, $89 967 ; Nouvelle Ecosse, $124 903 ; Manitoba, $11,292, Colombie Anglaise, $15,905 et l'Ile du Prince-Edouard, $19,491.

Les dépenses totales ont été de $1,959,753, un excédant de près d'un demi million sur les recettes.

Ces dépenses se divisent comme suit Ontario $930,983 ; Quebec, $500 000 ; Nouveau - Brunswick, $164 401 ; Nouvelle-Ecosse, $226,892 ; Manitoba, $13,025 ; Colombie Anglaise, $64,244 ; Ile du Prince Edouard, $46 155.

Enfin, la fameuse question des pêcheries va entrer dans une phase nouvelle Nous avons déjà dit que, par le traité de Washington, conclu en 1871, une commission devait être nommee pour évaluer les privilèges accordés à nos voisins dans nos pêcheries du golfe St Laurent, et fixer, s'il y a lieu, la somme qui devra nous être payée en compensation.

Depuis la conclusion de ce traité, le gouvernement canadien n'avait pu obtenir l'organisation complète de cette commission, qui devait être composée d'un commissaire anglais, d'un commissaire americain et d'un troisième, nommé comme arbitre par l'empereur d'Autriche.

Le gouvernement federal a reçu, du bureau colonial, une depêche l'informant que M Delfosse, ministre belge à Londres, a été officiellement choisi et nommé par l'empereur d'Autriche.

Le commissaire des Etats-Unis sera l'Hon. Robert Kellog et le commissaire anglais, représentant les intérêts canadiens, Sir Edward Thornton.

Cette commission siégera à Halifax, et nous ne voyons plus mainte-

nant, d'obstacles sérieux au réglement définitif de cette question déjà trop longtemps tenue en suspens par le gouvernement américain.

NECROLOGIE.

On lit dans le *Courrier d'Outaouais*:

La nouvelle si inattendue de la mort du Rév. Père Reboul a plongé notre population dans la plus profonde tristesse. Personne ne veut y croire, personne ne peut cacher sa peine. C'était le fondateur de Hull, l'ami et le conseiller fidèle de tout le monde.

Le R. P. Reboul est né à St Pons, paroisse du diocèse de Viviers, département de l'Ardèche, France d'une famille riche et honorable. Il a fait ses études classiques au petit séminaire du Bourg St Andéol, petite ville située sur les bords du Rhône. Ses connaissances variées et sûres montraient qu'il avait dû être un brillant élève. S'il avait eu dans la suite de sa vie le temps de se livrer à l'étude, il aurait pu devenir un savant de premier ordre. Se destinant à l'état ecclésiastique, il est entré au grand Séminaire de Viviers pour commencer son cours de théologie. Mais il fallait à une âme ardente et généreuse comme la sienne un vaste champ

Aussi bientôt il demandait et obtenait son admission dans la congregation des oblats Marie-Immaculée. Après avoir fait son noviciat à Notre Dame de l'Ozier, diocèse de Grenoble, et avoir terminé ses études théologiques, il recevait l'ordre de la prêtrise des mains de Monseigneur Mazenode, évêque de Marseille, fondateur et supérieur général de la Congregations des Oblats. C'était au commencement de l'année 1852 Peu de temps après son ordination le R P Reboul fut envoyé dans la mission du Canada. Le district d'Ottawa a eu les prémices de son ministère, c'est à cette époque que Monseigneur Guignes fondait notre nouveau diocèse. Or il avait dans la personne du Père Reboul un intrépide apôtre qu'il envoyait tantôt dans une mission et tantôt dans une autre selon les besoins des âmes

Pendant deux étés le R P Reboul a accompagné le missionnaire qui faisait la mission des Sauvages de la Baie d'Hudson.

Pendant les mêmes années en hiver il faisait ses premières armes dans la mission des chantiers sous la la conduite des RR PP Brunet et Bourassa. Quel est le voyageur depuis 25 ans qui n'a pas connu le Père Reboul et que le Père Reboul n'a pas connu? Le bon Père était à sa vingt-cinquième campagne quand la mort est venue le frapper comme un vaillant soldat sur le champ de bataille

Mais déjà la ville d'Ottawa ne suffisait pas à son zèle Dès l'année 1854, il commençait à évangeliser les quelques familles établies sur la rive nord de la rivière près des Chaudières. On peut dire que le nom de Hull et le nom du P. Reboul sont encore inséparables. Si maintenant cette jeune cité peut subir une honorable comparaison avec d'autres villes plus anciennes, elle le doit une grande partie de son accroissement et de sa propérité.

Les anglais protestants, avec qui il a eu de fréquents rapports, lui ont toujours témoigné une grande estime et on pouvait dire de l'amitié, à cause de sa politesse, de sa loyauté et de son amour pour le progrès du pays. Ils doivent le regretter sincèrement.

Ce bon Père avait une santé incomparable : il semblait devoir parcourir une longue et heureuse carrière mais il ne ménageait pas assez cette santé. L'automne dernier il a enduré beaucoup de froid en surveillant les travaux de la grande et belle maison d'école qui sera le dernier monument de son activité et de son zèle. Dès la veille de Noel il santait un violent mal de tête, cependant le départ de la mission des chantiers approchait et se trouvant mieux il est parti pour les bois le 11 janvier, accompagné du R. P. Amiot. Le mal de tête semblait s'être dissipé au grand air des forêts et des lacs. Mais vers la fin de février le mal reprit avec une nouvelle violence. Comme Mattawa, où il y a eu une maison des RR PP Oblats, n'était pas éloigné le pauvre Père s'y est fait diriger. Arrivé là mercredi dernier, et il a succombé vendredi matin, à un ramollissement du cerveau. Il ne reste donc plus qu'une froide dépouille de celui qui était naguère comme l'image de la santé, de la vie. Mais on sait qu'il a passé sur la terre en faisant le bien et que comme tant d'autres bienfaiteurs de l'humanité et apôtres de l'évangile, il est allé au ciel recevoir sa récompense.

Le R P. Reboul, était âgé seulement de 49 ans.

LES SAUTERELLES.

Les tribus arabes de la frontière du Sahara font le plus grand éloge de la sauterelle en tant qu'aliment. Ils se moquent de notre repugnance à son endroit, et non sans raisons. Qui mange l'écrevisse, animal hideux et vivant de charognes, est mal venu à taxer la sauterelle de mets immonde. Mais, en fait d'aliments, il n'y a pas de logique, il n'y a que des goûts, des usages et des préjugés

Dans les temps ordinaires, les Arabes du sud de l'Algérie mangent les sauterelles bouillies à la vapeur ou apprêtées en fricassée. Dans les temps de disette, ils les recueillent, les font sécher et les réduisent en poudre, en les pilant dans des mortiers et conservent cette farine qu'ils mangent mélangée à leur *couscoussou*.

Un savant naturaliste assure que, dans les environs de la Mecque, on mange les sauterelles de cette même façon. Il paraît que, dans les districts où le miel est abondant on se sert de cette substance pour confectionner des *conserves de sauterelles* très estimées.

Les Hottentots, dit le voyageur Sparrmann sont dans l'allegresse à l'arrivée des sauterelles dans leurs pays, quoiqu'elles doivent bientôt y détruire toute verdure. Ils en mangent une telle quantité qu'ils deviennent promptement plus gras

L'alimentation par les insectes est en horreur à nos races civilisées modernes. A peine trouverait on à citer, dans nos colonies européennes de l'Amérique, quelques individus de race blanche consentant à goûter aux grillades de *vers palmistes* dont les nègres se régalent avec sensualité. Ce ver palmiste, gros comme le doigt est la larve ou chenille d'un grand papillon, laquelle se nourrit de la moëlle du palmier sangautier

Les civilisations antiques étaient, sous ce rapport, moins dégoûtées que les nôtres. Chez les Grecs, jadis, les cigales, et sur tout leurs larves servent à confectionner des mets extrêmement recherchés.

Les romains prisaient fort, sur leurs tables désordonnément somptueuses, les larves de gros coléoptères vivant dans le tronc des vieux arbres, tel que les cerfs-volants et les capricornes. Peut être même se régalaient ils de la grosse chenille du papillon du saule, dont l'odeur, indépendemment de l'aspect, nous parait révoltante.

Nouvelles Canadiennes.

Le général Changarnier, l'une des illustrations les plus brillantes de l'armée française, est mort le 14 février, à l'âge de 84 ans.

A une réunion récente des évêques de la province ecclésiastique d'Ontario, il a été question de nommer un coadjuteur pour le diocèse de Toronto, et de l'érection d'un nouveau diocèse dans le district de Niagara

Dimanche, 25 de février, il y a eu conférence par le Rev P Lacombe, O. M. I, sur la colonisation de la province de Manitoba, à l'Union Catholique de Montréal. Le Rev. Père a parlé des heureux résultats obtenus l'an passé, et de la perspective pour l'année présente.

Le rapport du ministre de l'intérieur montre que par le 4e traité, 3,901 sauvages ont coûté au Canada $37,097. Le nouveau traité fait à Carleton livre à la colonisation plus de 120 000 milles carres de terres fertiles. Il ne reste plus qu'environ 37,000 milles carrés de bonnes terres en la possession d'environ 5,000 Indiens (Pieds Noirs)

NOUVELLES LOCALES.

— Il fait beau, mais assez froid.

— Dimanche prochain, dimanche des rameaux.

— Messire Dugast, curé de St. Boniface est indisposé depuis plusieurs jours.

— On se sert des voitures à roues sur la ligne du stage en bas de la Grande Fourche.

— Vendredi, samedi et dimanche le thermomètre a marqué 21, 12 et 20 degrés au dessous de zéro.

— Il est arrivé hier près de 5,000 livres de dynamite pour la section 15 du chemin de fer du Pacifique.

— Sa Grâce Mgr. Taché est à St Vital depuis lundi, et ne reviendra que samedi.

— On est à se préparer à bâtir un presbytère à Messire Quevillon, curé de Lorette ou Petite Pointe de Chênes.

— On annonce la mort d'un marchand très-connu du bas de la rivière, M. Tom Taylor ; ses funérailles ont eu lieu hier.

— On dit que Harvey, propriétaire d'écuries publiques à Winnipeg, arrive la semaine prochaine d'Ontario avec 37 chevaux de choix.

— Les citoyens de la Baie St Paul ont passé des résolutions en faveur de la construction d'un chemin de fer entre Winnipeg et l'Ouest de la Province.

— M. Whitehead a donné des contrats pour couper 200,000 traverses (*ties*) dont 50,000 sur l'Assiniboine et 10,000 à la Grande Fourche.

— A partir du 20 mars, un train partira tous les jours de Fargo à 8 heures P. M. arrivera à Duluth le lendemain midi, et à St Paul le même soir à 4 heures.

— La St. Patrice a été célébrée samedi dernier par nos compatriotes irlandais par une grande messe à Ste. Marie de Winnipeg, et par un diner le soir au Garnd Central.

— Il est arrivé la semaine dernière à Winnipeg 9000 lbs. de poudre et 11,000 pieds de fusée pour les travaux de mine sur la section 15 du chemin de fer Pacifique.

— On nous informe que M Lanciaux se prépare à ouvrir au printemps un magasin et une boutique de sellerie à Winnipeg. Succès à notre compatriote.

— Thomas Nixon, le factotum fédéral à Manitoba, demande des soumissions pour l'approvisionnement des sauvages du Nord-Ouest, de même que pour le transport du fret.

— MM. Donaldson et Balsillie sont partis pour le Canada la semaine dernière. Le premier va faire ses achats de papeterie, de livres et d'orfèvrerie ; le second part pour aller se faire soigner à Montréal d'une maladie qui le mine.

— Parmi les préparatifs faits par nos marchands de Winnipeg, pour le printemps prochain, nous remarquons les améliorations et embellissements faits par MM Bertrand et Prud'homme à leur magnifique magasin, *La Boule Rouge*, à Winnipeg.

— Hier, à l'Hopital Général de St. Boniface, on a fait l'emputation d'une partie de six doigts de la main et de trois doigts des pieds à un nommé St Germain qui s'est gelé dans le cours de l'hiver. L'opération a été très heureuse et s'est fait par MM. Cowan et O'donnell, médecins

— M Prince, de St. Boniface, a acheté ces jours derniers un lot à bâtir considérable sur la rue St. Boniface, entre la boutique de menuiserie de M Muloin et la maison de M Rocan. Plusieurs ouvriers travaillent en ce moment à construire sur ce lot un hôtel dont le corps principal aura 40 pieds de front sur 24, et deux étages de haut.

— Un nommé Kelly ancien coquemort chez Monchamp et au Pacific Hôtel a été arrêté jeudi dernier pour vol. Il parait que le cuisinier s'entendait encore mieux à faire sauter les effets d'autrui que les rognons, et on a trouvé dans sa valise de quoi monter toute une boutique d'articles de goût, tels que épingle, chaînes d'or, boutons de chemise, cravates de fantaisie, étuis à cigars, châles, etc. On met celà sur le compte de la cleptomanie.

— Une fête des plus agréables a eu lieu dimanche dernier dans l'après midi à St Norbert. Les RR. SS. du couvent avaient organisé une très jolie séance en l'honneur du curé dont on célébrait la fête du saint patron ; les dames de la paroisse avaient fait une collecte considérable pour présenter en cadeau à leur bien-aimé pasteur : un certain nombre d'amis personnels de M. le curé étaient venus le saluer ; et Sa Grâce, Mgr l'Archevêque avait daigné se rendre pour donner la bénédiction du Très Saint Sacrement, présider la séance et témoigner à Messire Ritchot de son estime et de sa haute considération. Le tout a constitué une petite fête de famille des plus réussies.

— Parmi les derniers passagers arrivés par la diligence (*stage*) de la semaine dernière nous voyons les noms de M. Germain, chef de la maison canadienne Germain et Frère, de Winnipeg, et de M. H. Bélanger, bourgeois du Fort Cumberland

M. Germain était allé en Canada faire les achats de sa maison : son voyage a été heureux, et son importation sera considérable. Il donne les meilleures nouvelles de l'intention que lui ont témoignée des hommes d'affaires d'Ottawa et de Montréal de venir s'établir ici au printemps.

M. Horace Bélanger, dont nous avons signalé le passage en décembre dernier, revient de la province de Québec où il était allé après un grand nombre d'années revoir sa famille. On sait que Son Excellence M. Letellier, Gouverneur de Québec, est son frère de mère. M Belanger a deux de ses fils au collège de Ste. Anne. Il repart samedi pour se rendre à son poste. Bon voyage !

AVIS.

AVIS est par le present donné que le soussigné a le 12me Mars courant, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict. Cap 2., (l'Acte des Elections de 1875) affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, St Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnées dans le dit acte.

FRANK I. CLARKE,
Greff. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comte, Winnipeg, 17 Mars, 1877. 2f.

CANADA
PROVINCE DE MANITOBA. Comté de Selkirk. } Cour de Comté de Selkirk.

Révision des listes électorales, en vertu de la 38 Vict., Cap. 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comte pour le Comte de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Troisième jour d'Avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la révision des listes électorales des divisions électorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes electorales devront se présenter au lieu à la date, et au temps susdits, avec leurs temoins et documents, pour faire décider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE.
Greff. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté, Winnipeg, 10 mars 1877. 2f

Soumissions pour la Traverse D'EMERSON.

Dès soumissions cachetées seront reçues par le Ministre des Travaux Publics jusqu'au 1er Avril pour l'affermage de la Traverse de la Rivière Rouge à Emerson.

Les soumissionnaires devront donner les noms de deux cautions solvables pour l'exécution de leur contrat.

Le contracteur devra tenir les côtes en bon ordre à ses frais.

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

19 Mars, 1877.

Impressions Publiques.

Le Soussigné recevra des Soumissions pour les impressions et les annonces du gouvernement de Manitoba.

Les Soumissions seront reçues jusqu'à 6 hrs. p.m. jeudi le 29 mars courant.

Les Soumissions doivent être faites sur des formules imprimées à cette fin et que l'on peut avoir avec tout autre renseignement en s'adressant au Soussigné le et après Samedi le 24 courant.

Le gouvernement n'est pas obligé d'accepter la soumission la plus basse, ni aucune autre.

ALEX. BEGG,
Imprimeur de la Reine

Bureau du Gouvernement, 22 mars, 1877.

Remboursement au Gouvernement

DE SES

AVANCES EN GRAINS ET PROVISIONS.

Le soussigné a reçu instructions du Département de l'Agriculture de la Puissance du Canada de recevoir des personnes que la chose concerne le remboursement des

Avances et Secours a cause des Sauterelles

fournis par le Gouvernement Général EN ARGENT ou en GRAINS—blé et avoine—au choix de l'emprunteur.

Le grain devra être livré aux Magasins du Gouvernement au Fort Osborne, à Winnipeg, et être de bonne qualité, propre et sec.

On recevra le grain au prix courant du marché à Winnipeg à l'époque de la livraison.

Prix actuel : blé, $1.00 le minot ; avoine, 50 cts. le minot.

W. HESPELER.
Agent du Département d'Agriculture du Canada.

Au Bureau de l'Agent du Département d'Agriculture,

Winnipeg, 22 Décembre, 1876. i-n-o

Graines—Graines—Graines.

Afin de satisfaire aux besoins de cette Province qui grandit si rapidement, j'ouvre en ce moment et mets en vente un Assortiment de Graines de champ et de jardin des meilleures espèces. Je possède une expérience de plusieurs années en ce genre d'affaires, et pouvant acheter directement des jardiniers et cultivateurs les plus recommandables et d'une reputation bien établie sur ce continent et en Europe, je suis par là même en état d'offrir au public un article superieur à tout ce qui a jamais été mis ci-devant sur ce marché.

INSTRUMENTS AGRICOLES ET FERRONNERIES.

AGENT pour les balances Wilson qui n'ont pas de supérieures dans la Puissance du Canada.

ROBERT R. KEITH,

Grainetier, Grande Rue, côté Est, au Nord du Bureau de Poste, Winnipeg.

Les marchandises ci-dessus seront vendues aux prix d'Ontario, outre une légère commission pour couvrir le fret.

Les marchands et autres personnes ayant besoin de grandes quantites devront envoyer leurs commandes ; j'y apporterai le plus grand soin.

CIGARS ET TABACS DES MEILLEURES SORTES.

De plus, afin de faire de la place, je suis prêt à sacrifier un assortiment de fruits conservés que j'ai en magasin.

Winnipeg, 1 Mars, 1877. 1m

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

LES

ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE.

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais eté fabriqué dans le pays Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années se sont appliques à noter les defauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections, et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de 'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appreciees :

Prix Extremement Bas pour

ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes dans chaque Comté du Canada et des Etats Unis. Escompte liberal fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis.*

ADRESSE:

ALLEGER, BOWLBY & Cie,

WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, C. P. BOWLBY, T. B. MCMURTRIE, EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876 1a.

ORGUES DE SALON DE BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations. Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mecanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES.

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR ACTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix ; Adresse :

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New-Jersey, E-UA-

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

" Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il etait."

(De E. R. Baldridge Beonington Furnace, Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

" Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa reception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandes. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais ete fabrique ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allie au brillant, à la clarte et à une égalite parfaite sur toute l'etendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus delicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout ou je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la reception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, -UEA

AVIS.

Tous les comptes contre le gouvernement de Manitoba devront à l'avenir être envoyes ou remis directement à l'Auditeur.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur de la Province.

7 mars 1877, 6f.

DR. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Telegraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste.

Bâtisse du Gouvernement,

Winnipeg.

PIANNO BEATTY !

Grand, Carré et Droit.

De Geo. E. Letcher, ci-devant de Wm. H. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.

" Nous avons reçu le Piano, et pensons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger. Si voas voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."

James R. Brown, Ecr, Edwardsville Ill., dit :

" Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."

Envoyer pour les catalogues.

S'adresser à

DANIEL F BEATY.
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Daniel F Beatty

ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacite pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais ete atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

ILS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIERE CLASSE, DESSIN ELÉGANT ET FINI,

et en une grande variete dans la combinaison des Solos et des Jeux.

Le genre *Centennial* est maintenant prêt

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY.
Washington, New Jersey, E-U A

Cain & Steinhoff,

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,
SELLES,
FOUETS,
VALISES,
PEIGNES,
BROSSES,
ETRILLES,
ETC., ETC.

— oo —

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS.

Et Scrips pris en Echange.

G. LANGTAULT,

Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier,

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISEBOIS,

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876 3m

La plus grande Merveille DES Temps Modernes.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les désordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus précieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes de sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'imporie quelle durée. Il est sans egal pour bronchite, diphterie, rhumes refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boite porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots, *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'etiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London*

Des contrefaçons des Pilules et du Liniment de Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co. Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit

Au Canada, les principaux marchands et ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.

qui les achètent à bas prix de J. F Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Detaillants peu scrupuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment véritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montreal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E
T. B. BARKER ET FILS St. Jean N B
ELLIOT ET CIE., Toronto

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY,
533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a 1.93

Celebres Orgues de Salon Golden Tongue de BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

" Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur "

(DE Wm. FEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

" Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varie et des plus agreables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent rembourse et fret paye, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait apres cinq jour d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue [illegible] Orgues de Salon. Adresse

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876 1a